

RÉFLEXIONS DES ÉTUDIANT.E.S FRANCO-ONTARIEN.NE.S SUR L'AVENIR DU POSTSECONDAIRE EN ONTARIO



le 1^{er} octobre 2012

RÉPONSE DU REGROUPEMENT ÉTUDIANT FRANCO-ONTARIEN
(RÉFO) AU DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'INNOVATION DU
MINISTÈRE DE LA FORMATION, DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS



Regroupement étudiant franco-ontarien

RÉFLEXIONS DES ÉTUDIANT.E.S FRANCO-ONTARIEN.NE.S SUR L'AVENIR DU POSTSECONDAIRE EN ONTARIO

RÉPONSE DU REGROUPEMENT ÉTUDIANT FRANCO-ONTARIEN (RÉFO) AU DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'INNOVATION DU MINISTÈRE DE LA FORMATION, DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Qui sommes-nous?

Le Regroupement étudiant franco-ontarien regroupe les 22 000 étudiant.e.s de l'Ontario français qui étudient dans une des 11 institutions postsecondaires de la francophonie ontarienne et qui se mobilisent envers la réalisation d'objectifs communs. Le RÉFO a pour but de défendre le droit des étudiant.e.s de l'Ontario français d'étudier en français dans le programme et la région de leur choix dans un contexte où elles et ils gèrent les leviers de leur éducation, afin qu'ils et elles puissent s'épanouir dans l'ensemble de la communauté franco-ontarienne.

Ce document de réflexion répond directement aux quatre axes du [Document de travail sur l'innovation du ministère de la Formation, des Collèges et Universités](#). Afin de simplifier le texte, nous ne réitérerons pas ici chacun des points du rapport, mais adresserons certaines propositions faites dans le rapport qui concernent les étudiant.e.s franco-ontarien.ne.s.

Réflexions sur les quatre axes du Document de travail du ministère

1) Occasions d'apprentissage assisté par la technologie

L'apprentissage assisté par la technologie doit tenir compte de la qualité de l'enseignement

Bien que le RÉFO soit d'accord qu'il y ait plusieurs manières d'intégrer davantage les technologies aux méthodes traditionnelles d'enseignement, nous estimons que l'utilisation des technologies doit représenter une plus-value pour les étudiant.e.s et les professeur.e.s et non un remplacement de ce qui existe déjà dans l'objectif premier de réduire les coûts de l'éducation postsecondaire dans la province. En ce qui concerne l'offre de cours en ligne, le RÉFO estime que nous devons être très prudents pour ne pas diminuer la qualité de l'éducation postsecondaire présentement offerte par le biais des cours traditionnels. Effectivement, il existe une demande de plusieurs étudiant.e.s recherchent des cours en ligne pour terminer leurs diplômes plus rapidement ou afin de pouvoir faire leurs études à temps partiel. Ceci est particulièrement important pour les personnes avec des besoins spéciaux, les étudiant.e.s travaillant à temps partiel ou ayant des responsabilités familiales. Cela étant, un des principaux soucis des étudiant.e.s franco-ontarien.ne.s est qu'ils et elles ne veulent pas être obligés suivre des cours en ligne pour remplacer une offre de cours en personne.

Selon les consultations que nous avons tenues auprès de nos membres, les cours en ligne actuellement offerts par les institutions postsecondaires ou les campus virtuels ne sont pas de même qualité que les cours traditionnels, car ils manquent d'interaction humaine et de discussions, deux éléments essentiels à l'apprentissage et à l'approfondissement des connaissances. Par ailleurs, afin d'intégrer davantage les technologies en salle de classe et d'offrir plus de cours en ligne, un important effort de formation doit avoir lieu auprès des corps professoraux, qui ne sont pas toujours à l'affût des

nouvelles technologies, voir même à l'aise à exploiter les ressources électroniques déjà présentes au sein de nos institutions postsecondaires.

La capacité de se rassembler au sein d'une communauté, vecteur de la pérennité de la langue et culture française en Ontario

Selon le RÉFO, les cours en ligne ne peuvent pas et ne doivent pas remplacer une offre de cours *en personne*. Ce point est particulièrement important dans le contexte des programmes postsecondaires en français. Nous estimons que pour améliorer l'accès des francophones de l'Ontario à des programmes d'études postsecondaires dans leur langue, il faut faire plus qu'offrir davantage de cours en ligne. Vu la faible proportion de campus francophones et des cours offerts en français à comparer à ceux en anglais, la communauté franco-ontarienne a besoin de plus d'espaces physiques et désignés pour l'enseignement en français, pas moins. Des lieux où nous pouvons créer et penser ensemble, de même que des espaces de rassemblement où une vie sociale et communautaire en français peut se développer, sont essentiels pour permettre aux francophones de demeurer engagés et prêts à contribuer à la vitalité de l'Ontario. L'expression orale est par ailleurs essentielle dans le contexte de la francophonie minoritaire. Pour les Franco-Ontariens, il est essentiel que nous nous servions de notre langue au quotidien, en la parlant, sans quoi elle risque de s'effriter en faveur de la langue de la majorité. C'est en étudiant et en vivant ensemble en français que nous allons contrer l'assimilation. Selon le Commissaire aux services en français de l'Ontario, Me François Boileau, « les campus physiques jouent un important rôle de réseautage. Les étudiants, et en particulier les jeunes adultes qui n'ont jamais mis les pieds sur le marché du travail, y rencontrent des amis et des futurs collègues qui les suivront toute leur vie. Ils sont là pour apprendre, mais aussi pour vivre une expérience. »

Des cours en ligne pour donner accès à des cours spécialisés tirés des expertises de la Francophonie

Là où le RÉFO appuierait une offre plus importante de cours en ligne est si la province réussissait à rendre accessible des cours spécialisés offerts ailleurs dans la Francophonie canadienne et mondiale. Effectivement, les plateformes virtuelles permettraient de créer des ponts pour rendre accessible les forces de la francophonie ontarienne, canadienne et internationale. Par ailleurs, nous pourrions encourager la création d'un type de consortium virtuel entre les 11 institutions postsecondaires francophones et bilingues de la province et les institutions postsecondaires de la Francophonie, pour permettre un plus grand partage des forces de chacune de nos institutions.

Cela étant dit, cette collaboration doit tirer des leçons du défunt Collège-des-Grands-Lacs (CDGL), un campus entièrement virtuel qui offrait des cours en français aux étudiant.e.s du centre-sud-ouest ontarien dans les années 1990 et 2000. Nous recommandons donc que le ministère rencontre les anciens dirigeants du CDGL, afin d'identifier les principaux apprentissages qui peuvent être tirés de cette expérience de campus virtuel en Ontario français. Selon Me Boileau, « les difficultés éprouvées par le collège étaient prévisibles, non seulement en raison de ses graves lacunes en matière de ressources (...), mais également à cause de son modèle de fonctionnement non conventionnel, essentiellement virtuel ». Selon notre opinion, l'échec du CDGL est dû au fait que les étudiant.e.s francophones du Sud de l'Ontario n'étaient pas satisfait.e.s de la qualité des programmes offerts en ligne, car ceux-ci ne répondaient pas à leurs aspirations académiques, ni à leur besoin de se rassembler et de vivre une expérience socio-culturelle avec d'autres étudiant.e.s. Quoi qu'il en soit, une étude plus

approfondie sur ce cas de figure serait utile pour le ministère et pour toute la communauté franco-ontarienne.

2) Qualité de l'enseignement et résultats d'apprentissage

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage, il est primordial que les étudiant.e.s soient impliqué.e.s tout au long du processus et non seulement au moment de l'évaluation. Ainsi, les étudiant.e.s devraient occuper une place centrale, autant lors du développement des critères d'évaluation jusqu'au moment de l'instauration des nouvelles mesures recommandées par l'évaluation. Il est également important que les étudiant.e.s soient informé.e.s des retombées concrètes suite à l'évaluation, afin qu'ils et elles soient engagé.e.s lors du processus.

Pour ce qui est de la qualité de l'enseignement, le RÉFO souhaite souligner une barrière importante au niveau de l'éducation de langue française : le matériel didactique en français. Il faut reconnaître que ce matériel est plus rare et plus dispendieux pour les étudiant.e.s en Ontario, mais reste nécessaire afin d'avoir une éducation de langue française de qualité. Ainsi, il est important pour la province d'investir dans le développement et l'achat de ce matériel didactique en français, afin de garantir la qualité d'éducation à laquelle les étudiant.e.s francophones ont droit.

Une autre insatisfaction liée à la qualité d'apprentissage des étudiant.e.s franco-ontariens est le nombre de programmes offerts en français. Seulement 22 % des programmes ontariens sont offerts en français, et ce, à seulement quelques endroits dans la province. De plus, lorsque des programmes sont offerts en français, il est souvent difficile de compléter ses études entièrement en français, puisque pas tous les cours ne sont offerts dans cette langue. Il est donc essentiel de compléter et diversifier la gamme de cours offerts en français, afin de garantir la même qualité d'éducation à tou.te.s les étudiant.e.s ontarien.ne.s, peu importe leur langue officielle.

Le RÉFO recommande donc au ministère de la Formation, des Collèges et Universités d'investir dans une éducation francophone. Afin de se démarquer sur la scène nationale et mondiale, il serait novateur d'investir dans des étudiant.e.s qui apporteraient une plus-value à la province et à son développement économique et social, soit le bilinguisme. Pour ce faire, il est primordial de créer des institutions gérées par et pour la communauté franco-ontarienne, afin de garantir une qualité d'éducation.

3) L'éducation entrepreneuriale et l'apprentissage par l'expérience

Sur ce point, le RÉFO est en faveur d'offrir plus d'opportunités aux étudiant.e.s d'apprendre par l'entremise de l'expérience et de permettre aux étudiants de compléter un stage de travail, afin d'obtenir un diplôme d'études postsecondaires en Ontario. Pour améliorer l'expérience des étudiant.e.s franco-ontarien.ne.s en ce sens, il est essentiel que les institutions postsecondaires fassent davantage d'efforts pour offrir plus de stages au sein d'organismes et d'entreprises qui travaillent en français dans la province. Nos deux collèges francophones travaillent très fort à ce niveau, mais les universités bilingues ont encore du chemin à faire pour augmenter l'offre de stages en français pour

leurs étudiant.e.s. D'autre part, l'augmentation des stages en français permettrait aux nombreux Ontarien.ne.s francophiles, qui ont suivi des programmes d'immersion, de mettre en pratique leur langue seconde et la perfectionner, une opportunité qui se fait encore très rare en 2012.

Par ailleurs, le RÉFO trouve qu'il est important que l'Ontario développe davantage de programmes d'études supérieures qui intègrent une composante professionnelle pour l'obtention du diplôme. De plus en plus, les étudiant.e.s recherchent des programmes qui font le pont entre la recherche et l'analyse des programmes conventionnels d'études supérieures et le monde du travail. Ce type de formation est utile à la fois pour poursuivre une carrière dans le monde académique, mais aussi pour permettre aux étudiant.e.s de mieux s'intégrer au marché du travail après l'obtention de leur diplôme.

Cela étant dit, la province et les institutions postsecondaires doivent développer des stratégies plus efficaces pour que les stages offerts aux étudiant.e.s soient crédités et rémunérés. Selon le RÉFO, il faut mettre fin à la culture des stages non-rémunérés dans notre pays, qui trop souvent empêche les étudiant.e.s à obtenir un salaire pour le travail accompli. S'il est vrai que les étudiant.e.s ressortent beaucoup d'apprentissages de leurs expériences de travail, les employeurs profitent énormément du travail effectué par les étudiant.e.s. D'autre part, vu les frais de scolarité très élevés en Ontario, nous jugeons qu'il est déraisonnable que tant d'étudiant.e.s doivent s'endetter pour compléter un stage de travail. D'autre part, le RÉFO croit que le gouvernement doit davantage subventionner les organisations francophones qui accueillent des stagiaires francophones et francophiles. Celles-ci sont plus souvent des organisations communautaires, qui ne peuvent pas toujours se permettre de rémunérer des stagiaires, mais qui offrent quand même une expérience unique et de qualité en français aux étudiant.e.s de l'Ontario.

Enfin, le document de travail du ministère propose d'intégrer au système postsecondaire des opportunités pour que les étudiant.e.s développent davantage leurs compétences entrepreneuriales. Bien que cette idée soit intéressante, le RÉFO estime qu'il faut élargir la définition de l'entrepreneuriat que privilégie le gouvernement dans son document de travail, qui est abordée sous un angle purement économique. Pour le RÉFO, l'entrepreneuriat doit être vu par notre gouvernement comme étant une compétence qui est aussi sociale, culturelle et politique. Par conséquent, le gouvernement doit appuyer l'esprit entrepreneurial non-seulement chez les étudiant.e.s qui désirent intégrer le secteur privé, mais encourager les étudiant.e.s à développer de nouveaux projets au sein de la société civile et au sein de l'espace public. Un.e étudiant.e qui lance une nouvelle organisation sans but lucratif ou qui s'implique au sein de son association étudiante doit également être reconnu comme entrepreneur.e, contribuant à sa manière à la collectivité et à la prospérité sociale et économique de la province.

4) Nouvelles option pour l'obtention d'un titre de compétences et suppléments

Il est nécessaire, dans le contexte de l'Ontario français, de développer un meilleur système de transfert de crédits pour favoriser la mobilité des étudiant.e.s entre les établissements postsecondaires qui offrent des programmes en français. Il est important de privilégier ce transfert afin d'augmenter l'accessibilité aux études en français et mettre fin à la perte de crédits déjà obtenus quand un étudiant francophone se déplace d'une institution à l'autre. Il serait donc important de réévaluer le financement

des institutions postsecondaires, afin qu'elles ne soient pas toujours en compétition, dans le simple but d'attirer un plus grand nombre d'étudiant.e.s. Le Regroupement aimerait donc voir la mise en œuvre d'une entente de mobilité entre les institutions offrant des programmes en français en Ontario, afin d'encourager les échanges qui offriront une meilleure accessibilité, tout en répondant aux besoins particuliers des étudiants francophones. Avec une entente pareille, les étudiant.e.s auraient accès à de plus grands éventails de cours en français et pourraient se permettre de demeurer dans leur communauté d'origine plus longtemps (p. ex., faire sa première année d'études universitaires à Hearst ou Toronto, et ensuite déménager à Ottawa ou Sudbury pour terminer son baccalauréat).

Le RÉFO trouve également important d'assigner un numéro de matricule unique à tou.te.s les étudiant.e.s, afin de pouvoir suivre leur progrès dans le système postsecondaire ontarien. Cette matricule permettrait de récolter des données importantes et plus exactes sur le cheminement des étudiant.e.s ontarien.ne.s. À présent, un étudiant peut être compté comme statistique dans plus d'une institution, peu importe la durée de son séjour au sein de celle-ci. Il y a donc du dédoublement dans les statistiques actuellement disponibles sur les choix des étudiant.e.s en Ontario, ce qui peint un portrait de la situation qui n'est pas toujours exact, qu'il s'agisse d'un aperçu en un moment précis, ou même du cheminement d'un.e étudiant.e francophone du début jusqu'à l'obtention de son diplôme. En adoptant cette stratégie, il s'agirait d'un grand atout pour la province, y compris pour la communauté franco-ontarienne.

Conclusion

Somme toute, Le RÉFO est d'avis qu'il est important de considérer la spécificité de l'éducation de langue française lorsqu'on considère de nouvelles options pour innover en éducation postsecondaire en Ontario. Il est nécessaire d'explorer des stratégies distinctes pour les deux systèmes d'éducation (francophone et anglophone), afin de bien desservir la communauté. Notre document de réflexion a tenté de répondre aux quatre axes du Document de travail du MFCU et d'identifier des solutions et des pistes qui sont sensibles à la réalité et aux besoins particuliers des francophones de l'Ontario. Nos propos ont porté sur les propositions affectant le plus les étudiant.e.s franco-ontarien.ne.s, dans le souhait qu'ils soient relus et retenus dans le cadre de cette consultation provinciale.

Document préparé par :

Alain Dupuis et Geneviève Latour, porte-paroles du RÉFO

1 (613) 260-8055

info.refo@gmail.com

140 rue Genest, bureau 230

Ottawa (Ontario) K1L 7Y9